Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240415-BC2024-042-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/04/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 15 AVRIL 2024

RESSOURCES
COMMANDE PUBLIQUE

Approbation et autorisation de signature du marché n°2024/03 relatif à l'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation, traitement de l'air et climatisation

Rapporteur : Frédéric GIROUX

N°BC2024-042

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de présents	17
Nombre de pouvoirs	2
Votants	19
Secrétaire de séance : Emmanuelle Bonhomme	

L'an 2024, le 15 avril 2024 à 18 heures 30, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 9 avril 2024, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Pascal LEPETIT (OULINS), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES),Pierre SANIER (BU).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Talal ABDELKADER (DREUX), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) et Jean BARTIER (GARNAY)

Pouvoir(s) :
Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à Monsieur Damien STEPHO (Vernouillet)
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) donne pouvoir à Sébastien LEROUX (DREUX)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux doit assurer l'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation, de traitement de l'air et de climatisation des bâtiments de son patrimoine bâti. À cette fin, elle recourt à un contrat de prestation de service visant à assurer l'entretien et l'exploitation de ces installations.

Les prestations du marché couvrent :
- l'entretien des installations (P2) ;
- le renouvellement du matériel (P3) ;
- les travaux obligatoires programmés (P3R).

Une consultation effectuée sous la forme d'une procédure formalisée de type appel d'offres ouvert a été initiée le 12 décembre 2023.

Les prestations donnent lieu à un marché ordinaire à prix global et forfaitaire d'une durée de sept ans comprenant une période d'essai d'un an.

À l'issue de la consultation, 5 offres ont été réceptionnées.

La Commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 25 mars 2024 a attribué le marché à la société DALKIA.

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;*
***VU** le code de la commande publique ;*
***VU** le 3° de la délibération n°2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021, tel que modifié par la délibération n°CC2023-078 du conseil communautaire du 22 mai 2023 attribuant délégation du conseil communautaire au bureau communautaire en matière de marchés publics de fournitures et services qui relèvent de la compétence d'attribution de la Commission d'appel d'offres telle que définie à L.1414-2 du code général des collectivités territoriales ;*
***VU** le PV de la CAO réunie le 25 mars 2024 ;*
***VU** le rapport d'analyse des offres ;*
***VU** le projet de marché consultable ;*

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE ET AUTORISE la signature du marché n°2024/03 relatif à l'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation, traitement de l'air et climatisation, avec la société DALKIA, pour un montant global et forfaitaire de 1 125 251,46 € HT, décomposé comme suit :
- P2 : 789 409,72 € HT ;
- P3 : 103 285,43 € HT ;
- P3R : 232 556,31 € HT ;

pour une durée de sept (7) ans.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 23/04/2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 23/04/2024 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Emmanuelle BONHOMME** **Secrétaire de séance**